

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 07 JUILLET 2015**

(Convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2015)

**Présents : Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1<sup>er</sup> adjoint), Bernard MUGNIER (adjoint), Eliane JONKER (adjoint), Alain TEPPE, Françoise CONSANI, Mark BÜTTNER, Philippe HOULLEMARE, Luc VALLIER, Cécile PROUTEAU, Yannick DUPRAZ-DANGE, François BEAUDET.**

**Excusé : Damien GRENIER,**

Début de séance : 20H30

**Désignation d'un secrétaire de séance : Yannick DUPRAZ-DANGE**

**Approbation à l'unanimité du compte rendu de séance du 02/06/2015**

**Le point sur les arrêtés du maire**

**Arrêté 030-2015** portant désignation du coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement 2016.

**Arrêté 031-2015** portant modification temporaire de circulation et de stationnement rue de la Combette du 17 juin au 24 juin suite aux travaux de fibre optique de la société AB réseaux

**Arrêté 0032-2015** portant modification temporaire de circulation et de stationnement rue du château et route de Divonne du 20 juillet au 05 août suite aux travaux de revêtement de voirie réalisés par l'entreprise EUROVIA Poligny mandatée par le Conseil Départemental.

**Arrêté 033-2015** portant réglementation temporaire du stationnement place Vie Quinat à l'occasion de la fête des pompiers

**URBANISME**

**Rapporteur Bernard MUGNIER**

**Demande de Permis de construire PC 00143615 B0002** déposé par Mme PONSERO Christine : construction d'un abri ouvert pour 2 places de stationnement. **En attente de l'avis de la CCPG sur les réseaux et des pièces complémentaires demandées.**

**Déclaration Préalable DP 00436 15B0004** déposée par M HOTELLIER Claude, division de parcelles en vue de construire (2 lots). **En cours d'instruction.**

**Projet d'un service commun d'instruction des dossiers d'application du droit des sols (ADS)**

**Rapporteur Bernard MUGNIER**

Il est rappelé qu' à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 les services de l'Etat ( DDT) n'accompagne plus les communes dans le traitement des permis de construire et autres demandes d'urbanisme. Depuis l'annonce, la CCPG , travaille sur la mise en place d'un service ADS commun, au sein de la communauté de communes. Les représentants de la CCPG ont rencontré l'ensemble des communes afin de faire le point sur les besoins de chacune d'entre elles et le volume total de dossiers à traiter.

Le travail de construction du service commun est terminé et il est possible de présenter la composition et les missions du service ainsi que le coût du service mutualisé pour chaque commune.

En résumé : 21 communes intéressées (41 504 habitants)

Nombre total d'actes pour les 21 communes 2529/an soit 1184 équivalents permis par an  
Besoins en personnel 5,25 Equivalents temps plein

3 axes de prestations :

- **Socle commun** : instruction de tous les actes d'urbanisme+ assistance en cas de contentieux sur un acte instruit + guichet unique pour les logements sociaux et l'économie
- Prestations d'accueil des pétitionnaires sur site pour 3 communes (pas demandées pour Vesancy)
- **Prestations complémentaires** pour les communes intéressées : participation à des réunions élu/ pétitionnaire - participation aux commissions d'urbanisme – contrôle de conformité.

Les coûts à partager : frais de personnel + frais de déplacement + autres frais de fonctionnement du service + couts indirects.

Répartitions des coûts à chaque type de prestation entre les communes :

**Socle commun** : 50% au prorata de la population+ 50% au prorata du nombre équivalent permis sur la commune

**Prestations complémentaires** : 50% au prorata de la population+ 50% au prorata de l'usage réel de la commune.

Evaluation du coût sur la base d'une évaluation en valeur 2014 soit 302 006 € à partager.

Estimation de coût pour la commune de Vesancy :

Pour le socle commun : 2 069 € /an

Pour prestations complémentaires : 2 013 €/an

**Soit au total : 4 081 € par an.**

La CCPG souhaiterait un engagement écrit des communes avant le 15 juillet 2015

**L'assemblée donne un accord de principe à l'intégration de la commune de Vesancy dans le service commun d'Application Droit des Sols. (ADS)**

## **FINANCES**

### **Rachat d'une licence IV Rapporteur Pierre HOTELLIER**

Lors de la séance du 02 juin dernier, l'assemblée a autorisé Monsieur le Maire à négocier avec Madame ROCHAT et ses héritiers le rachat d'une licence IV qui n'a plus été exploitée depuis la fermeture du restaurant le 30 juin 2012.

Madame ROCHAT et ses héritiers ont donné leur accord pour la vente de cette licence pour un montant de 3 000 euros.

D'autre part, la demande de prorogation de la validité de la licence a été accordée pour trois ans par le procureur de la république.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le maire à signer les documents notariés auprès de l'étude de Maître PARIZOT Jean Marc de Ferney Voltaire, en vue de l'acquisition d'une licence IV, sur la base d'un prix d'acquisition de 3 000 €.**

### **Acquisition de terrain pour l'élargissement de la voirie du Chemin de Pré Richard Rapporteur Pierre HOTELLIER**

Lors de la séance du 02 juin dernier, l'assemblée a autorisé Monsieur le Maire à négocier avec Monsieur PETIOT Bernard l'acquisition d'une bande de terrain le long du chemin de Pré Richard afin de répondre à un projet d'élargissement de cette voie.

Monsieur PETIOT a accepté de vendre sur la base de 50 € le m<sup>2</sup>.

Le géomètre a procédé au métrage de cette bande qui représente une surface de 93 m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le maire à signer les documents notariés auprès de l'étude de Maître Laurent de Divonne, portant sur l'acquisition d'une bande de terrain de 93m<sup>2</sup> pour un montant de 4 650 €**

### **Fixation du prix des concessions des caves-urnes Rapporteur Pierre BATARD**

Pour rappel, lors du dernier conseil l'assemblée a fait le choix de créer sur le cimetière une zone aménagée de 6 caves-urnes, pour un montant total de 6 800 € TTC. Soit 1133 € par cave urne. Les travaux vont être réalisés en juillet.

En 2006, avait été délibéré un tarif de concession trentenaire d'emplacement pour petites tombes familiales pouvant contenir des urnes sur la base de 200 €.

Il est proposé de revoir le prix des concessions trentennaires pour ces caves –urnes en tenant compte qu'il n'est pas seulement mis à disposition un emplacement mais aussi un monument funéraire.

Pour rappel, le tarif de concession trentenaire pour l'emplacement d'un caveau de 2 m<sup>2</sup> est de 250 € et de 500 € pour un emplacement de 4 m<sup>2</sup>.

D'autre part après renseignement, les prix pratiqués dans d'autres communes pour une cave urne se situent entre 750 € et 1 000 €.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée fixe à 900 €, le prix de concession pour une cave-urne.**

## **ECOLE      **Eliane JONKER****

### **Conseil d'école du 18 juin 2015**

Eliane JONKER fait le point sur le conseil d'école.

Les effectifs restent stables pour la prochaine rentrée. 21 inscrits dans la classe des petits et 17 dans la classe des grands.

Concernant les points en lien avec la commune:

- Remerciement pour le financement du transport des élèves à la piscine
- Appréciation très favorable sur le travail du nouvel agent d'entretien
- Annonce le changement du système de chauffage dans la classe des grands
- Demande s'il est possible de prévoir la fermeture de la partie au-dessus du local de stockage du matériel de plein air pour éviter les ballons et les usages inappropriés en dehors des heures de surveillance. **L'assemblée donne un avis favorable pour la fermeture .**

- Demande de renouvellement de la participation financière de la commune pour l'action d'un intervenant musique durant le prochain trimestre scolaire.

Pour rappel, depuis plusieurs années dans l'objectif de favoriser l'accès à la musique pour tous, la commune a renouvelé régulièrement une convention de partenariat musical avec la Fédération nationale des CMR.

Les interventions musicales sont assurées par une musicienne salariée de la Fédération nationale des CMR, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 18 décembre.

En 2014, le coût total de la prestation avait été de 1 266.04 €.

**A l'unanimité, l'assemblée donne un avis favorable pour reconduire le financement d'un intervenant musique sur le premier trimestre scolaire 2015-2016.**

### **Le point sur la première année de fonctionnement du service péri-éducatif.**

Dans l'ensemble le bilan est satisfaisant. Quelques améliorations seront à apporter. De nouvelles propositions seront présentées à la rentrée.

## TRAVAUX

### Désignation d'un représentant à la commission d'appel d'offre pour le groupement de commande pour la réalisation de plan du réseau d'eaux pluviales

Lors du dernier, conseil l'assemblée a donné son accord pour la participation de la commune au groupement de commande pour la réalisation de plan du réseau d'eaux pluviales pour la tranche ferme seulement.

La CCPG a fait passer un projet de convention présenté en annexe sur la base d'un montant estimé à 2 122 € HT et demande la désignation d'un représentant de la commission d'appel d'offres de la commune, élu parmi ses membres ayant voix délibérative

**Après en avoir délibéré, l'assemblée désigne Monsieur François BEAUDET pour représenter la commune au sein de la commission d'appel d'offre du groupement de commande.**

### Les points de la commission travaux

- **Le point sur la rencontre avec le SIEA sur l'enfouissement des réseaux**  
**Rapporteur Bernard MUGNIER**

La commune a présenté à Monsieur CLARET représentant du SIEA son intention d'élargir la voirie du chemin de Pré Richard et de procéder à l'enfouissement des réseaux secs.

Le SIEA maître d'ouvrage pour l'enfouissement accompagné du bureau d'étude ARCHIGRAPH maître d'œuvre du SIEA propose d'étudier en phases APS (Avant Projet Sommaire) l'enfouissement des réseaux secs, sur l'intégralité du chemin Pré Richard soit 320 ml.

Sur ce projet la commune aura à sa charge :

- 0% pour la partie électrique
- 90% pour la partie télécommunication
- 100% pour la partie éclairage public puisque la commune n'a pas transféré la compétence éclairage public au SIEA.

A ce sujet, il serait intéressant de réexaminer la convention de transfert de compétence.

Monsieur CLARET du SIEA a fait passer une estimation de la cotisation de la commune, si elle souhaitait transférer la compétence éclairage public.

L'estimation serait de 7 611 € TTC comprenant l'entretien curatif et préventif des 129 points lumineux et le coût de la consommation et de l'abonnement EDF. Ce transfert de compétence permettrait de bénéficier de subventions dans le cadre de travaux d'enfouissement.

Prochain contact en septembre.

**L'assemblée autorise le maire à faire les démarches auprès du SIEA pour négocier une convention de transfert de compétence de l'éclairage public.**

**D'autre part, Monsieur Mark BÜTTNER est chargé de prendre contact avec les opérateurs de téléphonie mobile afin de trouver des solutions pour améliorer la qualité des communications sur la commune.**

**Enfin, le responsable ERDF du secteur, sera contacté pour envisager l'enfouissement des lignes hautes tensions, pour réduire les incidents de panne.**

- **Le point sur la rencontre avec le Cabinet Fontaine sécurisation rue du château**  
**Rapporteur François BEAUDET**

Lors de sa visite sur le terrain, le cabinet FONTAINE a pris en compte les différents points sensibles sur la rue du château et la route de Divonne et les attentes de la commune pour la sécurisation de ces voies communales. Il doit présenter un devis pour une pré-étude en septembre.

- **Le point sur la rencontre avec les riverains de la route du Creux**  
**Rapporteur Pierre HOTELLIER**

Les objectifs de cette réunion étaient de connaître l'avis des riverains : sur le projet de « Tourne à gauche » au croisement de la départementale D984 C et de la route du Creux et sur les restrictions éventuelles et autres mesures à apporter à la circulation sur cette route départementale et sur la route du Creux.

Un consensus des riverains s'est dégagé sur le point suivant :

La sécurisation apportée par le projet de « Tourne à gauche », à défaut d'un rondpoint est bienvenue, mais ne doit pas amener un trafic routier supplémentaire sur la route du Creux.

**Après consultation des riverains et des services départementaux des routes, l'assemblée a décidé de maintenir le projet de tourne à gauche assorti de conditions de restrictions de circulation sur la route du creux et demande la mise en place des signalisations appropriées et d'une limitation de vitesse au niveau des carrefours du Creux et de l'S.**

- **Curage de la partie du pluvial sur la lagune**  
**Rapporteur François BEAUDET**

La commune s'est engagée à entretenir les bassins de rétention des eaux pluviales à l'automne. Suite à une visite du chantier, la Sté DESBIOLLES doit présenter un devis. D'autres sociétés vont être sollicitées.

- **Remblaiement de la carrière Molière**  
**Rapporteur Pierre HOTELLIER**

La société PELICHET qui a une convention avec la commune depuis 2006 dans le cadre du remblaiement de la carrière Molière a proposé un projet d'avenant de convention permettant de revoir certaines conditions de la convention initiale.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le maire à signer la convention portant sur le remblaiement de la carrière Molière, avec la société PELICHET.**

- **Aire de jeux**

Il a été noté la présence de chiens accompagnant parents et enfants sur l'aire de jeux. Il est proposé de mettre un panneau interdit aux chiens.

- **Restauration des murs de pierre**

Lors de la commission des travaux Damien GRENIER a présenté une étude qu'il a réalisé sur l'état des murets en pierre sur la commune et l'incidence sur la sécurité des voiries concernées. Des estimations chiffrées ont été présentées. Dans la plupart des cas le mur appartient à un propriétaire privé. Le dossier sera réexaminé à l'automne.

**DIVERS**

**Le point de la réunion sur le tracé de la ligne de transport en commun 814 Rapporteur Philippe HOULLEMARE**

Le tracé de la ligne de transport en commun 814 reliant Gex à Coppet est toujours à l'étude. Cependant la demande de la commune de Vesancy pour que ce tracé passe par le centre du village a été pris en compte. La mise en service serait prévue pour 2017.

**Retour sur la fête de la montagne Rapporteur Pierre HOTELLIER**

Bilan positif pour une première : bonne participation, belle journée, animations de qualité, présence de nombreux élus, les participants étaient satisfaits.

Vesancy a été choisi pour la première édition. Elle a permis de faire connaître notre village et plus particulièrement la chapelle et les bas monts. Cette manifestation se renouvellera les prochaines années sur différentes communes du Pays de Gex.

Nous pensons avoir été de bons hôtes.

**Table de lecture Rapporteur Cécile PROUTEAU**

- Deux réunions de pilotage
- L'emplacement a été arrêté
- La forme de la table
- L'appel d'offre rédigé par CCPG

**Manifestations à venir :** la fête des pompiers le 11 juillet

**Mme BAUDE et M PAOLI**, élus du conseil départemental souhaiteraient rencontrer les élus et proposent, s'il est possible, le mercredi 2 septembre à 19h30. Il est proposé, exceptionnellement, de placer le conseil le mercredi 2 septembre au lieu du mardi 1<sup>er</sup>.

**A l'unanimité, l'assemblée accepte la proposition**

**Fin du conseil :** 23h30

Rappel des prochains conseils municipaux : à 20h30

**Mercredi 2 septembre, Mardi 06 octobre, 03 novembre, 1er décembre.**

Le Maire et Président  
Pierre HOTELLIER

